



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2023
votées et perçues par la commune de
LENDOU-EN-QUERCY
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

AVIS D'IMPÔT ÉTABLI EN 2024

4628-019338-0075-2



Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 70 149 850 226
Référence de l'avis : 24 46 6501664 08
Numéro d'affaire : 2400409

Numéro de propriétaire : 262 -00072

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 262

LENDOU-EN-QUE

Numéro de rôle : 283

Date d'établissement : 17/10/2024

Date de mise en recouvrement : 31/10/2024

Identifiant service : 46037

CUQUEL BERNARD NOEL
LES SIGNALS
46800 LENDOU EN QUERCY

Somme à payer

147,00 €

Date limite de paiement : 16/12/2024

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
Tél : 05 65 20 33 40

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFZQJ	PROPRIETAIRE	CUQUEL BERNARD NOEL

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux	%	%	%	%	%	%		
	Adresse								
	Base								
	Base avant								
	Base imposée								
	Cotisation								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux	46,22 %	%	69,94 %	134,00 %	1,962 %	32,70 %	2,18 %	
	Base	88		88			110	88	
	Base avant	0		0			0	0	
	Base imposée	88		88			110	88	
	Cotisation	41		62			36	2	141
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)								
	Base État								
	Base collectivités								
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession			
	Taux	%	%	%	%	Prix de cession			
	Cotisation brute					Base brute			
Cotisation déduite					Nombre d'années				
Cotisation nette					Base imposée				
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			6
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivités			
Références administratives : 460 01 111 037 262 L						Montant de votre impôt			147

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt, indiquée sur l'avis.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.